

EVALUER LES RISQUES PROFESSIONNELS ET ADOPTER DES MESURES DE PREVENTION

La CNSA en partenariat avec l'Assurance maladie et l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) mettent à disposition des entreprises un panel d'outils d'aide et d'évaluation des risques professionnels liés au Transport Sanitaire.

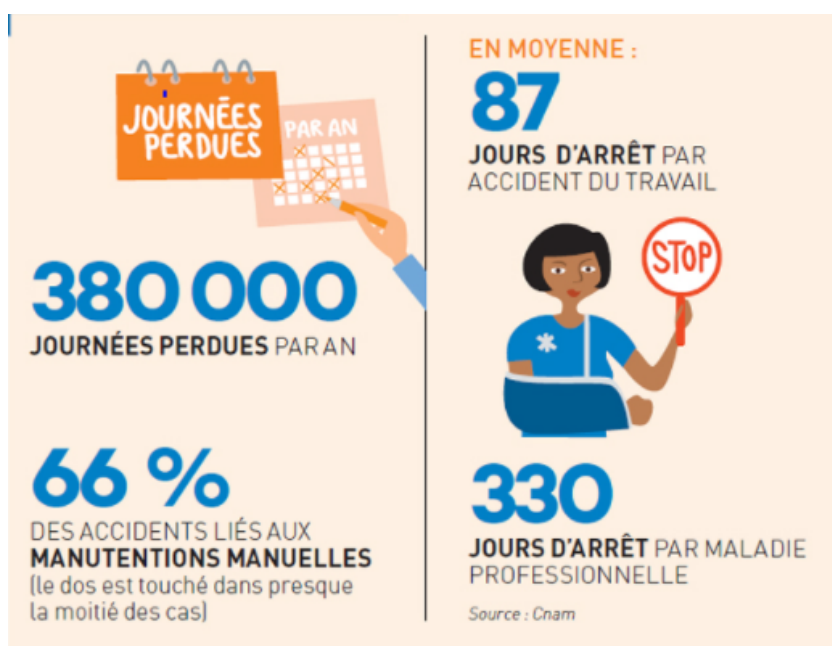
Les risques du métier



TRANSPORT SANITAIRE

66 %

des accidents de travail sont liés aux manutentions manuelles (le dos est touché dans presque la moitié des cas)



Les principaux risques professionnels

RISQUES ET/OU CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ	ORIGINES
Accidents de la route	<ul style="list-style-type: none"> • Somnolence, fatigue • Intervention sur la voie publique en situation critique (accident de la route, malaise) • Consommation d'alcool et/ou de stupéfiants • Défaut d'entretien des véhicules
Contamination	<ul style="list-style-type: none"> • Exposition à des projections de sang ou à des liquides biologiques contaminés • Exposition à certaines maladies contagieuses par voies respiratoire ou cutanée
Stress et fatigue	<ul style="list-style-type: none"> • Conduite prolongée • Gestion d'urgences • Horaires irréguliers
Incivilités, agression, violence	<ul style="list-style-type: none"> • Situations conflictuelles avec les patients ou leur entourage • Patients sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants • Aléas de circulation
Chute	<ul style="list-style-type: none"> • Glissade à la descente du véhicule • Chute dans les escaliers ou au domicile des patients

Passez à l'action !

Pour réduire les maladies professionnelles et les accidents du travail, une première étape est essentielle : identifier et évaluer les risques pour, ensuite, apporter des solutions efficaces.

Comment s'y prendre ? Pour vous aider, l'Assurance Maladie – Risques professionnels et l'INRS ont mis en place un [outil en ligne d'évaluation des risques dédié au transport sanitaire](#) et à destination des employeurs.

Gratuit et anonyme, il permet aux employeurs :

- d'élaborer un **plan d'action spécifique** à partir d'un questionnaire dédié
- d'établir et de mettre à jour le [document unique d'évaluation des risques \(DUER\)](#) et de remplir ainsi leurs obligations légales.

Ces deux documents sont téléchargeables et ont vocation à être **affichés en évidence dans vos locaux**.

En tant que professionnel de santé, vous êtes aussi particulièrement exposés au coronavirus. Un module « [Plan d'actions Covid-19](#) » vous aide à évaluer les risques liés à la pandémie et à connaître les mesures opérationnelles pour protéger vos salariés

<https://www.ameli.fr/entreprise/sante-travail/votre-secteur/transport-routier-marchandises-voyageurs/transport-sanitaire>

<https://www.inrs.fr/metiers/transport/transport-sanitaire/transport-sanitaire-agir>

Des solutions pour agir

Dans les métiers du transport sanitaire, les accidents et maladies restent trop nombreux. **Absentéisme**, surcharges de travail, perte de compétences... Les conséquences sont délétères pour les professionnels du secteur.

Elles affectent les conditions de travail de tous les collaborateurs, dégradent l'image de l'entreprise auprès des clients et menacent concrètement son **chiffre d'affaires**.

Les maladies et accidents professionnels ne sont pourtant pas une fatalité. Ils peuvent être limités efficacement par des mesures **peu onéreuses et simples** à mettre en place.

Réduisez les risques principaux avec des mesures simples et efficaces

Dans votre activité de transport sanitaire, beaucoup de risques peuvent facilement être évités en respectant quelques bonnes pratiques :

- **Facilitez la prise en charge des personnes** à mobilité réduite grâce à des matériels (chaises et brancards) performants avec assistance électrique ;
- **Renseignez-vous dès la prise d'appel** sur l'état du client, la configuration des lieux et la présence éventuelle d'une personne valide qui peut l'aider ;
- **Évitez les accidents** de la route en préparant vos trajets avant de prendre le volant et en entretenant régulièrement votre véhicule ;

- **Prévenez les contaminations** par exposition au sang en vous munissant de gants de protection adaptés. Affichez dans le véhicule un protocole détaillant la conduite à tenir en cas d'accident ;
- **Expliquez clairement aux patients** les modalités de leur prise en charge pour éviter les incompréhensions qui sont sources de conflits ;
- **Identifiez les causes d'incidents** récurrentes avec les personnes prises en charge pour les corriger si cela est possible.

Formez et informez vos collaborateurs

Les métiers du transport sanitaire comportent des risques spécifiques. Pour prévenir efficacement les accidents et les maladies, les professionnels ont notamment besoin de se former à :

- la **conduite** d'un véhicule avec un patient et un équipage à bord ;
- la gestion des accidents d'**exposition au sang** (AES) ;
- la **manipulation** des personnes à mobilité réduite ;
- la gestion des **conflits** ...

Si vous êtes employeur, la loi vous oblige à former vos salariés aux bonnes pratiques d'**hygiène et de sécurité** et à les informer des dangers auxquels ils s'exposent : risques de contamination, produits dangereux... En cas de manquement, votre responsabilité peut être engagée.

Formez-vous en ligne à la santé et sécurité au travail

Vous êtes employeur, salarié ou indépendant et vous souhaitez acquérir les connaissances de base en **santé et sécurité au travail** ? L'INRS propose sur son site web une [autoformation gratuite](#) composée de quatre modules interactifs :

- s'initier à la prévention des risques professionnels ;
- comprendre les liens entre travail et santé ;
- comprendre l'accident de travail ;
- participer à l'évaluation des risques professionnels.

D'une durée de deux heures chacun, ils sont agrémentés de fictions animées, d'exercices d'auto-évaluation, de témoignages de professionnels...

Prenez soin des nouveaux arrivants

Connaître les risques du métier prend du temps. Les salariés, intérimaires, apprentis ou stagiaires fraîchement recrutés peuvent **minimiser certains dangers** et s'exposer inutilement.

Il faut donc les accompagner. Au sein de votre équipe, désignez une personne expérimentée pour sensibiliser les nouvelles recrues aux bonnes pratiques de prévention des risques.

[Un cahier de l'accueillant](#) (PDF) réalisé par l'Assurance Maladie – Risques professionnels vous explique la marche à suivre, étape par étape. Téléchargez-le !

[Recevez des aides financières pour investir dans la prévention](#)

Des subventions existent pour aider les entreprises de moins de 50 salariés à réduire les risques professionnels :

[TMS Pros Diagnostic](#) et [TMS Pros Action](#) subventionnent des matériels destinés à **réduire les contraintes physiques** ainsi que la formation, l'évaluation et la mise en place d'un plan d'actions contre les risques de **troubles musculosquelettiques**.

Pour connaître les modalités d'obtention de ces aides, consultez la page des [subventions prévention pour les petites entreprises](#).

[Faites le point sur les risques psychosociaux \(RPS\) de votre entreprise](#)

L'outil « [Faire le point](#) » vous permet d'identifier les facteurs de risques psychosociaux (affections psychiques liées au travail : anxiété, burn out, dépressions...) et aide à intégrer les RPS au document unique d'évaluation des risques professionnels, comme l'impose la réglementation.

[Bénéficiez de l'accompagnement de nos conseillers en prévention](#)

Les experts de l'Assurance Maladie – Risques professionnels sont à vos côtés pour vous aider à mettre en place un plan de prévention efficace contre les [troubles musculosquelettiques](#), le [mal de dos](#), les [chutes](#) ou les [risques psychosociaux](#).

Pour plus d'informations, contactez votre caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), votre caisse régionale d'assurance maladie (CRAM), ou votre caisse générale de sécurité sociale (CGSS).

<https://www.ameli.fr/entreprise/sante-travail/votre-secteur/transport-routier-marchandises-voyageurs/transport-sanitaire>

<https://www.inrs.fr/metiers/transport/transport-sanitaire/transport-sanitaire-solutions>

INRS <https://www.inrs.fr/metiers/transport/transport-sanitaire.html>

AMELI <https://www.ameli.fr/entreprise/sante-travail/votre-secteur/transport-routier-marchandises-voyageurs/transport-sanitaire>